

RECUEIL DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 23 avril 2026	
2026 0423 01	Election du Président
2026 0423 02	Détermination du nombre de Vice-Présidents
2026 0423 03	Election des Vice-Présidents
2026 0423 04	Installation du Bureau Syndical
2026 0423 05	Délégations du Comité Syndical au Président du SIARNC
2026 0423 06	Indemnités mensuelles de fonction des élus
2026 0423 07	Election des membres de la commission d'appel d'offres REPORTÉE
2026 04 23 08	Désignation du délégué titulaire et de son suppléant au CO.BA.H.M.A / REPORTÉE

Signature du secrétaire de séance



Signature du Président



Séance du 23/04/2026**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 32
Présents : 29
Votants : 30

Date de convocation

16/04/2026

Date d'affichage

16/04/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026

Et publication du :
28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANCHON Denise, doyenne d'âge des membres présents du Comité Syndical pour l'élection du président.

Étaient présents : M. BABIN Florent, M. BOUCHER Jean-Pierre, M. BOURDEAUX Patrick, Mme CALVAR Daniela, M. CANTAGALLI Julien, Mme CHANCEL Françoise, Mme COLAS-BINET Martine, M. CORDONNIER Michel, Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie, M. DUCROCQ Jean, Mme DURAND Myriam, M. GARNIER Jean, M. GOUPILLON Olivier, Mme KESLER Sandrine, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMOINE Bertrand, M. MAGRINO Michel, Mme MOTTAY Karine, Mme MURIEL Dominique, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. SALOMON Gilles, M. THEVIN Damien, M. TURQUETY Philippe, M. VALTON Frédéric, Mme VIALLOON Joële.

Procuration : Monsieur LOUIS Farès donne pouvoir à M. LE GOFF Francis.

Étaient absents excusés : Mme BRUNET-MORET Marion, M. GUERLAIN Stéphane

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GOUPILLON Olivier.

ELECTION DU PRÉSIDENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5711-1 et L5211-1,

CONSIDÉRANT que le président sortant a ouvert la séance et déclaré les membres du Comité Syndical, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

Sous la présidence de Madame PLANCHON Denise, doyenne d'âge des délégués des communes du Syndicat, le Comité Syndical procède à l'élection du Président du SIARNC, conformément aux dispositions prévues par l'article L5211-1 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame PLANCHON Denise demande aux Membres souhaitant être candidat ou candidate de se faire connaître.

Sont candidats(es) :

- Mme CALVAR Daniela
- M. LE GOFF Francis

Le vote a lieu à bulletin secret. Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier libre dans l'urne. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le Président de séance proclame les résultats ci-après :

PREMIER TOUR

a)	Nombre de délégués présents et représentés.....	30
b)	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)...	0
c)	Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés)	30
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
e)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
f)	Nombre de suffrages exprimés.....	30
g)	Majorité absolue.....	16

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
CALVAR Daniela	16	Seize
LE GOFF Francis	14	Quatorze

Madame **CALVAR Daniela**, ayant obtenu 16 voix, a été proclamée **Présidente** et est immédiatement installée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric

La Présidente,



Daniela CALVAR

SIARNC

DELIBERATION DU CC

N° 2026-0423-02

Séance du 23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 28
Votants : 28
Nombre de suffrages :
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CALVAR Daniela.

Étaient présents : M. BABIN Florent, M. BOUCHER Jean-Pierre, M. BOURDEAUX Patrick, Mme CALVAR Daniela, M. CANTAGALLI Julien, Mme CHANCEL Françoise, Mme COLAS-BINET Martine, M. CORDONNIER Michel, Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie, M. DUCROCQ Jean, Mme DURAND Myriam, M. GARNIER Jean, M. GOUPILLON Olivier, Mme KESLER Sandrine, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Bertrand, M. MAGRINO Michel, Mme MOTTAY Karine, Mme MURIEL Dominique, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. SALOMON Gilles, M. THEVIN Damien, M. TURQUETY Philippe, M. VALTON Frédéric, Mme VIALON Joële.

Date de convocation

16/04/2026

Procuration : Monsieur LOUIS Farès donne pouvoir à M. LE GOFF Francis.

Date d'affichage

16/04/2026

Était absent : M. LE GOFF Francis.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026

Étaient absents excusés : Mme BRUNET-MORET Marion, M. GUERLAIN Stéphane.

Et publication du :
28/04/2026

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GOUPILLON Olivier.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10,

Sous la Présidence de Madame Daniela CALVAR, Présidente, le Comité Syndical détermine le nombre de Vice-Président(e)s du SIARNC,

Il est proposé au Comité Syndical de fixer à quatre, le nombre de Vice-Président(e)s devant être désigné(e)s.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité :

2 voix contre : Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie

1 abstention : M. DUCROCQ Jean

DÉCIDE d'élire quatre vice-Président(e)s.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric

La Présidente,




Daniela CALVAR

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL N° 2026-0423-03

Séance du 23/04/2026

Date de convocation
16/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CALVAR Daniela.

Date d'affichage
16/04/2026

Etaient présents : M. BABIN Florent, M. BOUCHER Jean-Pierre, M. BOURDEAUX Patrick, Mme CALVAR Daniela, M. CANTAGALLI Julien, Mme CHANCEL Françoise, Mme COLAS-BINET Martine, M. CORDONNIER Michel, Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie, M. DUCROCQ Jean, Mme DURAND Myriam, M. GARNIER Jean, M. GOUPILLON Olivier, Mme KESLER Sandrine, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Bertrand, M. MAGRINO Michel (ayant quitté la séance à 20h00 et ne participant pas à l'élection du 4^{ème} Vice-Président), Mme MOTTAY Karine, Mme MURIEL Dominique, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. SALOMON Gilles, M. THEVIN Damien (ayant quitté la séance à 20h00 et ne participant pas à l'élection du 4^{ème} Vice-Président), M. TURQUETY Philippe, M. VALTON Frédéric, Mme VIALON Joële.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026

Et publication du :
28/04/2026

Procuration : M. LOUIS Farès donne pouvoir à M. LE GOFF Francis.

Était absent : M. LE GOFF Francis.

Étaient absents excusés : Mme BRUNET-MORET Marion, M. GUERLAIN Stéphane.

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GOUPILLON Olivier.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sous la Présidence de Madame Daniela CALVAR, Présidente nouvellement élu/e, le Comité Syndical procède à l'élection des Vice-Président(e)s du SIARNC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10,

VU la délibération n° 2026-0423-02 de ce jour portant détermination du nombre de Vice-Présidents pour la mandature, et le fixant à quatre.

Pour chaque élection, le vote a lieu à bulletin secret. Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier libre dans l'urne. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Pour le poste de 1^{er} Vice-Président

Madame la Présidente procède à l'appel à candidature.

Sont candidats(es) :

- M. LAVENANT David
- Mme MOTTAY Karine
- M. THEVIN Damien

Madame la Présidente proclame les résultats ci-après :

PREMIER TOUR

a)	Nombre de délégués présents et représentés.....	28
b)	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)...	0
c)	Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés)	28
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
e)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	1
f)	Nombre de suffrages exprimés.....	27
g)	Majorité absolue.....	14

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
LAVENANT David	14	Quatorze
MOTTAY Karine	4	Quatre
THEVIN Damien	9	Neuf

Monsieur **LAVENANT David**, ayant obtenu 14 voix, a été proclamé **1^{er} Vice-Président** et est immédiatement installé.

Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président

Madame la Présidente procède à l'appel à candidature.

Sont candidats(es) :

- Mme DURAND Myriam
- M. SALOMON Gilles

Madame la Présidente proclame les résultats ci-après :

PREMIER TOUR

a)	Nombre de délégués présents et représentés.....	28
b)	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)...	0
c)	Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés)	28
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
e)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
f)	Nombre de suffrages exprimés.....	28
g)	Majorité absolue.....	15

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages	
	en chiffres	en lettres
DURAND Myriam	16	Seize
SALOMON Gilles	12	Douze

Madame **DURAND Myriam**, ayant obtenu 16 voix, a été proclamée **2^{ème} Vice-Présidente** et est immédiatement installée.

Pour le poste de 3^{ème} Vice-Président

Madame la Présidente procède à l'appel à candidature.

Sont candidats(es) :

-M. BABIN Florent

-M. GOUPILLON Olivier

-Mme PLANCHON Denise

Madame la Présidente proclame les résultats ci-après :

PREMIER TOUR

a)	Nombre de délégués présents et représentés.....	28
b)	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)...	0
c)	Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés)	28
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
e)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
f)	Nombre de suffrages exprimés.....	28
g)	Majorité absolue.....	15

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
M. BABIN Florent	8	Huit
M. GOUPILLON Olivier	13	Treize
Mme PLANCHON Denise	7	Sept

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, un 2nd tour de scrutin est organisé.

SECOND TOUR

Les trois candidatures sont maintenues

a)	Nombre de délégués présents et représentés.....	28
b)	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)...	0
c)	Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés)	28
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0

- e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 28
- f) Nombre de suffrages exprimés..... 28
- g) Majorité absolue..... 15

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
M. BABIN Florent	6	Six
M. GOUPILLON Olivier	16	Seize
Mme PLANCHON Denise	6	Six

Monsieur **GOUPILLON Olivier**, ayant obtenu 16 voix, a été proclamé **3^{ème} Vice-Président** et est immédiatement installé.

Pour le poste de 4^{ème} Vice-Président

Madame la Présidente procède à l'appel à candidature.

Sont candidats(es) :

- M. CANTAGALLI Julien
- Mme DUBUS Elodie
- Mme KESLER Sandrine
- Mme MOTTAY Karine
- Mme PLANCHON Denise

Madame la Présidente proclame les résultats ci-après :

PREMIER TOUR

- a) Nombre de délégués présents et représentés..... 26
- b) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)... 0
- c) Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés) 26
- d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau..... 0
- e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- f) Nombre de suffrages exprimés..... 26
- g) Majorité absolue..... 14

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
M. CANTAGALLI Julien	4	Quatre
Mme DUBUS Elodie	4	Quatre
Mme KESLER Sandrine	5	Cinq
Mme MOTTAY Karine	8	Huit

Mme PLANCHON Denise

5

ID : 078-257801142-20260423-D2026_0423_03-DE

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, un 2^{ème} tour de scrutin et organisé.

DEUXIEME TOUR

Les cinq candidatures sont maintenues

- a) Nombre de délégués présents et représentés..... 26
 b) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)... 0
 c) Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés) 26
 d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau..... 0
 e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
 f) Nombre de suffrages exprimés..... 26
 g) Majorité absolue..... 14

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
M. CANTAGALLI Julien	4	Quatre
Mme DUBUS Elodie	3	Trois
Mme KESLER Sandrine	4	Quatre
Mme MOTTAY Karine	9	Neuf
Mme PLANCHON Denise	6	Six

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 2^{ème} tour, un 3^{ème} tour de scrutin et organisé.

TROISIEME TOUR

Les cinq candidatures sont maintenues

- a) Nombre de délégués présents et représentés..... 26
 b) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)... 0
 c) Nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés) 26
 d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau..... 0
 e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
 f) Nombre de suffrages exprimés..... 26

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
M. CANTAGALLI Julien	4	Quatre
Mme DUBUS Elodie	0	Zéro
Mme KESLER Sandrine	2	Deux

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 078-257801142-20260423-D2026_0423_03-DE

Mme MOTTAY Karine	12	
Mme PLANCHON Denise	8	Huit

Madame **MOTTAY** Karine, ayant obtenu 12 voix, a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric

La Présidente,




Daniela CALVAR

Séance du 23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 26
Votants : 26

Date de convocation

16/04/2026

Date d'affichage

16/04/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026

Et publication du :
28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CALVAR Daniela.

Étaient présents : M. BABIN Florent, M. BOUCHER Jean-Pierre, M. BOURDEAUX Patrick, Mme CALVAR Daniela, M. CANTAGALLI Julien, Mme CHANCEL Françoise, Mme COLAS-BINET Martine, M. CORDONNIER Michel, Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie, M. DUCROCQ Jean, Mme DURAND Myriam, M. GARNIER Jean, M. GOUPILLON Olivier, Mme KESLER Sandrine, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Bertrand, M. MAGRINO Michel, Mme MOTTAY Karine, Mme MURIEL Dominique, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. SALOMON Gilles, M. TURQUETY Philippe, M. VALTON Frédéric, Mme VIALON Joële.

Procuration : M. LOUIS Farès donne pouvoir à M. LE GOFF Francis.

Était absent : M. LE GOFF Francis.

Étaient absents excusés : Mme BRUNET-MORET Marion, M. GUERLAIN Stéphane.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GOUPILLON Olivier.

INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-1 et L2122-7,

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat,

Sous la présidence de Madame Daniela CALVAR, le Comité Syndical procède à l'installation du Bureau du Syndicat.

Outre Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, les statuts prévoient l'élection de 2 assesseurs et d'un secrétaire.

Madame la Présidente demande aux candidats ou candidates aux fonctions d'assesseurs et de secrétaire de se faire connaître, puis fait procéder au vote.

Monsieur DUCROCQ Jean, candidat, a été élu assesseur par 26 voix sur 26 votants et a été immédiatement installé.

Madame MURIEL Dominique, candidate, a été élue assesseur par 26 voix sur 26 votants et a été immédiatement installée.

Aucun candidat ne s'est présenté pour la fonction de secrétaire du Bureau Syndical.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric

La Présidente,



Daniela CALVAR

Séance du 23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	32
Présents :	26
Votants :	26
Nombre de suffrages :	
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CALVAR Daniela.

Étaient présents : M. BABIN Florent, M. BOUCHER Jean-Pierre, M. BOURDEAUX Patrick, Mme CALVAR Daniela, M. CANTAGALLI Julien, Mme CHANCEL Françoise, Mme COLAS- BINET Martine, M. CORDONNIER Michel, Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie, M. DUCROCQ Jean, Mme DURAND Myriam, M. GARNIER Jean, M. GOUPILLON Olivier, Mme KESLER Sandrine, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Bertrand, M. MAGRINO Michel, Mme MOTTAY Karine, Mme MURIEL Dominique, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. SALOMON Gilles, M. TURQUETY Philippe, M. VALTON Frédéric, Mme VIALON Joëlle.

<u>Date de convocation</u>
16/04/2026

Procuration : M. LOUIS Farès donne pouvoir à M. LE GOFF Francis.

<u>Date d'affichage</u>
16/04/2026

Était absent : M. LE GOFF Francis.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026

Étaient absents excusés : Mme BRUNET-MORET Marion, M. GUERLAIN Stéphane.

Et publication du :
28/04/2026

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GOUPILLON Olivier.

DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL A LA PRÉSIDENTE DU SIARNC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 autorisant le comité syndical à déléguer au président et au bureau certaines de ses compétences, à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservés :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- 2° approbation du Compte Financier Unique ;
- 3° dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la Ville

CONSIDÉRANT que les délégations ainsi consenties sont des délégations de pouvoir, ce qui implique le dessaisissement du Comité Syndical au profit de la Présidente qui agit alors en son nom propre,

CONSIDÉRANT que les délégations sont consenties pour la durée de la mandature, que cependant le Comité Syndical conserve la possibilité d'y mettre fin avant terme, par l'adoption d'une nouvelle délibération,

CONSIDÉRANT que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, la Présidente du SIARNC doit rendre compte des décisions prises en fonction des attributions exercées par délégation,

CONSIDÉRANT que, dans le but de faciliter la gestion du SIARNC, il est opportun d'accorder des délégations de pouvoir au profit de la Présidente,

Oùï l'exposé de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉLÈGUE à Madame la Présidente l'ensemble des délégations autorisées par l'article L5211-10, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées.

DÉCIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par l'un(e) des Vice-Président(e)s élu(e)s dans l'ordre du tableau, agissant par délégation de la Présidente.

CHARGE Madame la Présidente du SIARNC, lors de chaque réunion du Comité Syndical, de rendre compte des décisions prises en vertu des attributions exercées par les présentes délégations.

CHARGE Madame la Présidente de l'application de la présente délibération et de la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric

La Présidente,




Dariela CALVAR

Séance du 23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 26
Votants : 26
Nombre de suffrages :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026

Et publication du :
28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CALVAR Daniela.

Étaient présents : M. BABIN Florent, M. BOUCHER Jean-Pierre, M. BOURDEAUX Patrick, Mme CALVAR Daniela, M. CANTAGALLI Julien, Mme CHANCEL Françoise, Mme COLAS- BINET Martine, M. CORDONNIER Michel, Mme D'ASTA Fatima, Mme DUBUS Elodie, M. DUCROCQ Jean, Mme DURAND Myriam, M. GARNIER Jean, M. GOUPILLON Olivier, Mme KESLER Sandrine, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Bertrand, M. MAGRINO Michel, Mme MOTTAY Karine, Mme MURIEL Dominique, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. SALOMON Gilles, M. TURQUETY Philippe, M. VALTON Frédéric, Mme VIALON Joële.

Procuration : M. LOUIS Farès donne pouvoir à M. LE GOFF Francis.

Était absent : M. LE GOFF Francis.

Étaient absents excusés : Mme BRUNET-MORET Marion, M. GUERLAIN Stéphane.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GOUPILLON Olivier.

INDEMNITÉS MENSUELLES DE FONCTION DES ÉLUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-12 ; R5212-1 et R5711-1, Ces indemnités constituent une dépense obligatoire pour le Syndicat. Ce principe a, en outre, été consolidé par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Ces indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

CONSIDÉRANT que le Syndicat se situe dans la strate des collectivités entre 20 000 et 49 999 habitants,

CONSIDÉRANT que la délibération n° 2026 0423 02 constate l'élection de quatre Vice-Président(e)s,

Où l'exposé de Madame la Présidente, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE que le Président et les Vice-Président(e)s percevront, une indemnité au taux maximal en vigueur de l'indice terminal brut de la fonction publique (IB 1027), à compter du 24/04/2026, pour la durée de leur mandat. Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 à l'article 6531,

APPROUVE comme suit la répartition des indemnités :

Qualité	Nom-Prénom	Taux voté (en % de l'IBT)
Présidente	CALVAR Daniela	25.59
1 ^{er} Vice-Président	LAVENANT David	10.24
2 ^{ème} Vice-Présidente	DURAND Myriam	10.24
3 ^{ème} Vice-Président	GOUPILLON Olivier	10.24
4 ^{ème} Vice-Présidente	MOTTAY Karine	10.24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.



Fait à Villiers-Saint-Frédéric
La Présidente,



Daniela CALVAR